



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 4 juillet 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 JUILLET 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2018
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 juin 2018
- 5. Correspondance**
- 6. Compte rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

8. Affaires diverses

- 8.1 Achat d'un croque-livres pour la salle Strong de Mille-Isles
- 8.2 Demande de dérogation mineure : DM-2018-111 au 61, chemin Dainava
- 8.3 Demande de dérogation mineure : DM-2018-112 visant l'implantation d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 15, montée du Pont-Bleu
- 8.4 Demande de dérogation mineure : DM-2018-109 visant la construction d'une résidence de 3 étages et l'aménagement de cases de stationnement dans la marge avant sur le lot 3 208 508 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Scraire
- 8.5 Dossier PIIA 2018-014 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 3 208 508 du cadastre du Québec
- 8.6 Dossier PIIA 2018-015 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 3 205 722 du cadastre du Québec en bordure du chemin Tamaracouta
- 8.7 Dossier PIIA 2018-016 : Agrandissement d'une résidence de plus de 50 % de la superficie de plancher initiale pour la propriété située au 63, chemin Cambria
- 8.8 Dossier PIIA 2018-017 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 3, chemin des Terrasses-Gagné
- 8.9 Approbation des ordres de changement 31, 33, 34 et 35 dans le cadre de la rénovation et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : construction neuve
- 8.11 Dossier RIRL 2016-378 : chemin Cambria
- 8.12 Mandat d'appel d'offres public pour les travaux du chemin Shrewsbury
- 8.13 Démission de monsieur Karl-Éric Gauthier à titre de pompier
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2018-07-167

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2018.

ADOPTÉE.

2018-07-168

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juin 2018 totalisant **205 519,65 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de juin 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 juin 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 juin 2018.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de juin a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectifs et des prochaines activités.

Communication :

Les citoyens recevront l'Info Mille-Isles Express d'ici la fin de semaine. Il y a un sondage à l'intérieur. Vous êtes invités à le remplir. Il sera également disponible sur le site Internet de la municipalité.

Voirie et infrastructure :

L'abat poussière a été appliqué début juin. Les travaux de fossés sont en cours. Ce soir, il y aura un mandat pour le lancement d'un appel d'offres pour les travaux sur le chemin Shrewsbury. Compte tenu des congés de maladie, les travaux n'avancent pas au rythme que nous avons prévu.

Sécurité publique :

Des recherches ont été faites pour remplacer le pare-brise du camion 212. Un appel d'offres pour remplacer ce camion sera fait sous peu.

Loisirs et vie communautaire :

La vente de livres a eu lieu le 9 juin. Un montant de 121 \$ a été amassé. Merci à tous celles et ceux qui ont participé. Réserver la date du 11 août pour participer à la Fête de Mille-Isles. Une multitude d'activités seront offertes telles que : démonstration de tir à l'arc par l'École du Grand Arc, mur d'escalade, baignade et activités nautiques,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

maquillage, concours de sculpture sur sable, jeux, danse, kiosques et bien plus encore.

Urbanisme :

S.O.

Environnement :

L'étudiante en environnement a débuté son mandat le 18 juin. Elle travaille à la distribution des composteurs et à la sensibilisation pour le compostage. Les citoyens peuvent toujours réserver un des 150 composteurs à distribuer en 2018. N'hésitez pas à communiquer avec Christine Amyot-Cantin au bureau pour réserver votre composteur. Madame Amyot-Cantin fait du porte-à-porte dans la municipalité. Merci de lui réserver un accueil chaleureux.

La visite de Tricentris du 3 juillet a été appréciée par les participants.

Le lancement de la campagne de la gestion durable lors d'une conférence de presse a eu lieu ce mercredi 4 juillet, à 15 h à la MRC au 430, rue Grace, à Lachute.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Depuis 2 ans, nous travaillons dans le cadre du PIIRL qui permet d'obtenir une aide financière de 75% pour les travaux effectués sur les chemins Cambria et Tamaracouta selon l'échéancier et la planification proposés par CIMA+ et retenus par le MTMDET.

Suite aux nombreuses doléances des municipalités et MRC concernant la planification et les exigences des différents ministères tels le MAMOT, le MEDD, le MTMDET, le Conseil du trésor, etc. (il y avait 8 ministères qui avaient un mot à dire sur chacun des projets municipaux), le MTMDET a créé, pour simplifier les choses, un nouveau programme, le PAV « Programme d'aide à la voirie locale ». Ce programme a été présenté aux municipalités le 18 juin dernier. C'est lui qui s'applique, de sorte que les travaux demandés pour Tamaracouta et préparés par notre directeur aux travaux publics, approuvés par le service de génie de la MRC et transmis au MTMDET en avril n'ont pas été examinés par les professionnels du MTMDET avant le 18 juin. Les conséquences sont importantes pour nous, la section entre De Koninck et la Côte Saint-Gabriel qui devait être complétée cet été ne peut être entreprise sans renoncer à la subvention de 75 %. Nous allons prendre les mesures les plus appropriées pour rendre la chaussée praticable et mettre l'abat-poussière afin que les utilisateurs et les résidents subissent le moins d'inconvénients possible.

À l'interne, nos effectifs sont réduits au minimum. Trois employés sont en arrêt de travail, soit par ancienneté Marc Auclair, Bertrand Boutin et Martin Lescarbeau. Nous avons deux journaliers saisonniers et un journalier étudiant. C'est dire qu'une partie de la planification des travaux et de la formation à donner ne se feront pas comme prévues.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

Je tiens à souligner la qualité du travail de notre directeur des travaux publics qui réussit à maintenir un service malgré les multiples imprévus qui surviennent ainsi que celle de nos trois salariés à l'œuvre.

Mercredi dernier, la MRC a organisé pour une des rares fois de son histoire une rencontre conviviale (5 à 7) où les élus des 9 municipalités étaient conviés. Plus d'une quarantaine y ont participé. Ce fut un moment agréable.

La municipalité relancera la discussion sur le regroupement des services en sécurité incendie avec les municipalités avoisinantes.

Finalement, je vous souligne que monsieur Laurent Thouin, citoyen de Mille-Isles, secteur du Lac Paul, s'est vu décerné la médaille du souverain pour les bénévoles. J'ai été informé par le bureau de la gouverneure générale du Canada de l'honneur fait à M. Thouin et j'aurai le plaisir de lui remettre sa médaille bien méritée pour son implication sociale bénévole.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mai 2018.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de mai 2018.

7.3 *Dépôt du rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par FBL, vérificateurs mandatés par la municipalité, portant sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables.

8. Affaires diverses

8.1 *Achat d'un croque-livres pour la salle Strong de Mille-Isles*

Considérant que la municipalité désire promouvoir la lecture et le partage des livres entre les membres de la communauté ;

Considérant qu'une vente de livres a eu lieu le 9 juin dernier afin d'amasser des fonds pour l'achat d'un croque-livres communautaire ;

Considérant que lors de la vente de livres un montant de 121 \$ a été amassé ;

2018-07-169



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

Considérant que les frais pour un croque-livres, incluant le matériel pour le décorer, s'élèvent à 291 \$ taxes en sus ;

Considérant que le conseil désire contribuer à l'achat d'un croque-livres qui sera présenté aux citoyennes et citoyens de Mille-Isles lors de la fête de Mille-Isles le 11 août prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONTRIBUER un montant de 70 \$, taxes en sus, pour l'achat d'un croque livre qui sera placé à l'entrée de la salle Strong cet automne ;

D'IMPUTER le montant au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

2018-07-170

8.2 Demande de dérogation mineure : DM-2018-111 au 61, chemin Dainava

Considérant que la demande vise à permettre la construction d'une pergola d'une superficie de 26,79 mètres carrés plutôt que 15 mètres carrés, que cette pergola soit située à une distance de 0,96 mètres de la résidence plutôt que 2 mètres et à une distance de 17,47 mètres de la marge arrière plutôt qu'à une distance de 20 mètres ;

Considérant que la demande vise également à permettre la construction d'une galerie à une distance de 16,66 mètres de la ligne arrière de propriété plutôt qu'à 18 mètres, le tout sur la propriété située au 61, chemin Dainava ;

Considérant que la construction de la pergola se fait sur une superficie déjà dégagée qui était utilisée comme terrasse ;

Considérant que l'implantation de la pergola et de la galerie respecte la bande de protection riveraine d'une largeur de 15 mètres du lac Dainava ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 juin 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-111 sur la propriété située au 61, chemin Dainava, afin de permettre la construction d'une pergola d'une superficie de 26,79 mètres carrés plutôt que 15 mètres carrés, située à une distance de 0,96 mètres de la résidence plutôt que 2 mètres et à une distance de 17,47 mètres de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

marge arrière plutôt qu'à une distance de 20 mètres et afin de permettre la construction d'une galerie à une distance de 16,66 mètres de la ligne arrière de propriété plutôt qu'à 18 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-07-171

8.3 ***Demande de dérogation mineure : DM-2018-112 visant l'implantation d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 15, montée du Pont-Bleu***

Considérant que la demande vise la construction d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 15, montée du Pont-Bleu ;

Considérant que l'implantation projetée de l'abri d'auto est située à une distance de 7,32 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à une distance de 10 mètres, tel que requis à la réglementation ;

Considérant que l'implantation projetée de l'abri d'auto est située dans le prolongement de l'allée d'accès et diminue l'impact sur l'abattage d'arbres ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 juin 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-112 pour la propriété située au 15, montée du Pont-Bleu, afin d'autoriser l'implantation d'un abri d'auto permanent à une distance de 7,32 mètres de la ligne latérale de propriété plutôt qu'à 10 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-07-172

8.4 ***Demande de dérogation mineure : DM-2018-109 visant la construction d'une résidence de 3 étages et l'aménagement de cases de stationnement dans la marge avant sur le lot 3 208 508 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Scraire***

Considérant que la demande vise à autoriser la construction d'une résidence de 3 étages plutôt que de 2 étages et d'autoriser l'implantation de cases de stationnement en marge avant à la propriété



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

située sur le lot 3 208 508 du cadastre du Québec en bordure du chemin Scraire ;

Considérant que la demande vise à autoriser la construction d'une résidence ayant un étage supplémentaire à ce qui est autorisé par la réglementation ;

Considérant que vue du chemin, la construction prévue a 2 étages mais que vue du lac Paul, la construction a 3 étages ;

Considérant que cet ajout d'étage est causé par la dénivellation naturelle du terrain ;

Considérant qu'en réalité, l'ajout prévu est d'un demi-étage avec galerie sur le toit mais que la réglementation actuelle ne prévoit pas la disposition du demi-étage ;

Considérant que la demande vise à autoriser l'aménagement de cases de stationnement dans la marge avant ;

Considérant que la superficie et la largeur dérogatoire du lot réduisent la superficie possible d'aménagement des cases de stationnement ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 20 juin 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-109 sur le lot 3 208 508 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction d'une résidence de 3 étages plutôt que de 2 étages et d'autoriser l'implantation de cases de stationnement en marge avant à la propriété située sur le lot 3 208 508 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Scraire, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-07-173

8.5 Dossier PIIA 2018-014 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 208 508 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 208 508 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Scraire ;

Considérant qu'une dérogation mineure est octroyée séance tenante pour l'ajout d'un étage ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 508 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2018-014.

ADOPTÉE.

2018-07-174

8.6 *Dossier PIIA 2018-015 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 205 722 du cadastre du Québec en bordure du chemin Tamaracouta*

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 205 722 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 205 722 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2018-015.

ADOPTÉE.

2018-07-175

8.7 *Dossier PIIA 2018-016 : Agrandissement d'une résidence de plus de 50 % de la superficie de plancher initiale pour la propriété située au 63, chemin Cambria*

Considérant que le projet vise l'agrandissement de la résidence de plus de 50 % de la superficie de plancher initiale pour la propriété située au 63, chemin Cambria ;

Considérant que l'installation sanitaire sera refaite afin de répondre aux exigences relatives à l'environnement ;

Considérant que ce projet d'agrandissement de la résidence de plus



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

de 50 % de la superficie de plancher initiale est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement de la résidence de plus de 50 % de la superficie de plancher initiale sur la propriété située au 63, chemin Cambria, conformément au dossier PIIA 2018-016.

ADOPTÉE.

2018-07-176

8.8 Dossier PIIA 2018-017 : Construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 3, chemin des Terrasses-Gagné

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 3, chemin des Terrasses-Gagné ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 3, chemin des Terrasses-Gagné, conformément au dossier PIIA 2018-017.

ADOPTÉE.

2018-07-177

8.9 Approbation des ordres de changement 31, 33, 34 et 35 dans le cadre de la rénovation et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire

Considérant les ordres de changement 31, 33, 34 et 35 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

Considérant que l'ordre de changement 31 inclut l'ajout de deux volets coupe-feu sur le conduit qui traverse la rampe de l'escalier 001 près de l'entrée de la salle communautaire ;

Considérant que l'ordre de changement 33 inclut les travaux de renforcement structural au passage du conduit d'évacuation de la hotte commerciale dans la cuisine de la salle Strong ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

Considérant que l'ordre de changement 34 inclut les travaux d'installation d'un revêtement métallique sur le bâti d'évacuation de la nouvelle hotte commerciale ;

Considérant que l'ordre de changement 35 inclut le remplacement des panneaux de béton léger et de l'isolant rigide sur les fondations du secteur bureau ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la municipalité, qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications proposées des ordres de changement 31, 33, 34 et 35 aux montants respectifs de 1 025,35 \$, 712,89 \$, 1 264,20 \$ et 3 575,22 \$ plus taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les ordres de changement 31, 33, 34 et 35 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire pour un montant total de 6 577,66 \$ taxes en sus, déposés le 27 février 2018 (numéro 31), le 20 avril 2018 (numéro 33), le 20 avril 2018 (numéro 34) et le 21 juin 2018 (numéro 35) et signés le 4 juillet 2018 (numéro 31, 33, 34 et 35), dûment joints au dossier dudit projet ;

D'ENTÉRINER la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière sur lesdits ordres de changement puisque ceux-ci ont été acceptés afin de ne pas causer de retards et de frais supplémentaires.

ADOPTÉE.

2018-07-178

8.10 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : construction neuve

Considérant que le demandeur, madame Marie Yannick Boyer, a déposé une demande de permis de construction numéro 2018-00097 visant la construction d'une résidence dont l'adresse projetée est 1141, chemin Tamaracouta ;

Considérant qu'initialement le numéro de lot de ces terrains était une partie du lot 210 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte maintenant le numéro 3 205 722 du cadastre du Québec ;

Considérant que selon les termes de l'article 15.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution relative aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 3 860 \$ ou à une superficie de 648 mètres carrés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de madame Marie Yannick Boyer et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 3 860 \$;

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2018-07-179

8.11 Dossier RIRL 2016-378 : chemin Cambria

Considérant que la municipalité a complété les travaux sur le chemin Cambria dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales, dossier RIRL 2016-378 ;

Considérant que pour demander le versement de ladite aide financière, la municipalité doit attester de la fin des travaux via une résolution du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONFIRMER la fin des travaux prévus au dossier RIRL 2016-378 sur le chemin Cambria ;

D'AUTORISER madame Marie Poupier, directrice générale adjointe, à soumettre la demande de versement de l'aide financière dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales du Programme Réhabilitation du réseau routier local associée au dossier RIRL 2016-378.

ADOPTÉE.

2018-07-180

8.12 Mandat d'appel d'offres public pour les travaux du chemin Shrewsbury

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux du chemin Shrewsbury ;

Considérant le document de soumission préparé par la firme d'ingénierie WSP.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Reda El Aouni, directeur des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux prévus sur le chemin Shrewsbury sur le système SEO selon les critères et spécifications détaillées dans le devis d'appel d'offres, le tout en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

conformité avec le règlement sur la Politique de gestion contractuelle 2017.

ADOPTÉE.

2018-07-181

8.13 Démission de monsieur Karl-Éric Gauthier, à titre de pompier

Considérant la démission de monsieur Karl-Éric Gauthier occupant la fonction de pompier, et déposée à la directrice générale le 18 juin 2018 et en vigueur à compter du 19 juin 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Karl-Éric Gauthier ;

DE REMERCIER monsieur Karl-Éric Gauthier pour toutes ses années de services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans ses nouveaux défis.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2018-07-182

10. Levée de la séance

À **20 h 08**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

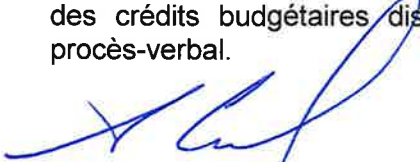
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.


Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière


Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée


Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer

Michel Boyer

Maire et président d'assemblée

